

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

**Conseil
Municipal
3 juillet 2025**

Convocation :
26 juin 2025

Publiée le :
26 juin
2025

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché ,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché.

Présents :

Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand	M. Dimitri Bessière
Mme Elisabeth Giordano	Mme Anaïs Rousseau	Mme Lucie Pousset
	M. Cédric Dufourd	

Absents excusés :

M. Killian Trucas

Secrétaire de séance : Jérôme Renou

2. Admissions en non-valeur

Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par le comptable public au 05 juin 2025, et transmis le 06 juin :

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables la somme de 132,55 €, à imputer au compte 6541 du budget assainissement, correspondant au détail suivant :

Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer
2023	T-131	706121--	1,12 €
2023	T-12	706121--	3,36 €
2023	T-97	70611--	36,67 €
2023	T-12	70611--	37,30 €
2023	T-131	70611--	54,10 €

- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

**Conseil
Municipal
3 juillet 2025**

Convocation :
26 juin 2025

Publiée le :
26 juin
2025

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché ,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché.

Présents :

Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand	M. Dimitri Bessière
Mme Elisabeth Giordano	Mme Anaïs Rousseau	Mme Lucie Pousset
	M. Cédric Dufourd	

Absents excusés :

M. Killian Trucas

Secrétaire de séance : Jérôme Renou

3. Mise à jour des principes d'amortissement – budget communal

Madame le maire adjoint

- ☐ **informe** le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur les durées d'amortissement depuis le passage à la nomenclature M57.
- ☐ **rappelle** que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.
- ☐ **propose** de fixer les durées d'amortissement des biens à leur durée probable d'utilisation selon le tableau en annexe.

**ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

- ☐ **approuve** le tableau présenté en annexe détaillant les règles de gestion ainsi que les durées d'amortissement des biens,
- ☐ **approuve** la méthode de calcul des amortissements de manières linéaires par année, à compter du 1^{er} janvier N+1 suivant la mise en service du bien.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

**Conseil
Municipal
3 juillet 2025**

Convocation :
26 juin 2025

Publiée le :
26 juin
2025

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché ,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché.

Présents :

Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand	M. Dimitri Bessière
Mme Elisabeth Giordano	Mme Anaïs Rousseau	Mme Lucie Pousset
	M. Cédric Dufourd	

Absents excusés :

M. Killian Trucas

Secrétaire de séance : Jérôme Renou

3. Mise à jour des principes d'amortissement – budget Assainissement

Madame le maire adjoint

- ☐ **informe** le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur les durées d'amortissement sur le budget assainissement, dépendant de la nomenclature M49.
- ☐ **rappelle** que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.
- ☐ **propose** de fixer les durées d'amortissement des biens à leur durée probable d'utilisation selon le tableau en annexe.

**ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

- ☐ **approuve** le tableau présenté en annexe détaillant les règles de gestion ainsi que les durées d'amortissement des biens,
- ☐ **approuve** la méthode de calcul des amortissements de manières linéaires par année, à compter du 1^{er} janvier N+1 suivant la mise en service du bien.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

**Conseil
Municipal
3 juillet 2025**

Convocation :
26 juin 2025

Publiée le :
26 juin
2025

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché ,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché.

Présents :

Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand	M. Dimitri Bessière
Mme Elisabeth Giordano	Mme Anaïs Rousseau	Mme Lucie Pousset
	M. Cédric Dufourd	

Absents excusés :

M. Killian Trucas

Secrétaire de séance : Jérôme Renou

4. Indemnités de suppléance

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L 2123-21-1 indique que lorsqu'un conseiller municipal supplée le maire absent, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire. Cette indemnité est versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective. La suppléance dure tant que persiste la cause qui empêche le maire d'exercer ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser à la 1ère Adjointe, durant l'absence du Maire, le montant de l'indemnité voté par délibération le 19 juin 2020, soit 40,3 % de l'indice 1015, indice majoré 826, correspondant à 100 % du taux maximum de l'indemnité, soit à ce jour 1 656.54 € brut.
- **Autorise** Madame la 1^{ère} Adjointe à signer tout document afférent à cette délibération.